



Le système des homesteads

Une méthode d'acquisition de terres propre à l'Ouest canadien

En 1872, le gouvernement canadien a adopté la *Loi des terres fédérales*, dont l'objectif était d'encourager la colonisation de l'Ouest canadien. La Loi énonçait des politiques pour gérer la concession de terre aux propriétaires de homesteads, aux compagnies de chemin de fer, aux groupes religieux et aux réserves des Premières Nations.

Les dossiers de homestead étaient des documents administratifs tenus par le ministère fédéral de l'Intérieur (avant 1930) ou par le gouvernement de la Saskatchewan (après 1930). Ceux-ci documentaient l'état d'avancement de la concession de terres d'un homestead.

Veuillez visiter le site web des Archives provinciales de la Saskatchewan pour plus de renseignements sur l'[histoire des homesteads](#) et sur les [documents relatifs aux terres](#) en Saskatchewan.

La superficie d'un **quart de section** est égale à 64,75 hectares (160 acres). Chaque quart de section est identifié à l'aide d'une description officielle des terres, p. ex. NW 12-02-06-W3.

Renseignez-vous au sujet de la façon dont les terres de la Saskatchewan sont arpentées sur le site web de l'organisme [Information Services Corporation](#).

Contenu d'un dossier de homestead

Chaque quart de section de terre rendu disponible en vertu de la *Loi des terres fédérales* est susceptible d'avoir un dossier de homestead qui montre un historique du processus de concession de terre. Un dossier de homestead contient normalement la documentation suivante :

Demande d'entrée sur le homestead

La demande était la première étape qui permet au homesteader de coloniser à un quart de section. Le dossier d'un homestead peut contenir plus d'une demande.

Les demandes contiennent certains renseignements biographiques, comme le lieu de naissance, la nationalité, le lieu de résidence et la date d'entrée sur le homestead.

Remarque : D'[autres documents](#) (en anglais) peuvent parfois figurer aux dossiers de homesteads.

Déclarations sous serment

La déclaration est un rapport des améliorations apportées, conformément à la *Loi sur les terres fédérales*. Cela comprend la superficie totale de la terre cultivée, le nombre de bêtes composant les troupeaux et la valeur des bâtiments. Un ensemble de déclarations se trouvera dans le dossier d'un homestead. Ces déclarations sont signées par le propriétaire du homestead ainsi que par deux témoins.

Les déclarations contiennent certains renseignements biographiques : nom, âge et citoyenneté des membres de la famille ainsi que leur nombre.

Notification de lettre patente

Cette notification informait le homesteader qu'une lettre patente avait été émise en son nom et qu'il pouvait présenter une demande de certificat de titre au bureau d'enregistrement des terres (*Land Registration district office*). On retrouve le plus souvent qu'une seule notification dans le dossier de homestead.

Les notifications contiennent des renseignements biographiques limités, comme la date de la lettre patente et l'adresse postale homesteader.

Documents connexes

Titres fonciers

L'organisme [Information Services Corporation \(ISC\)](#) assure la tenue des dossiers sur les titres fonciers et sur les transactions, y compris les certificats de concession de terres.

Certificats de naturalisation

Les homesteaders devaient devenir des citoyens canadiens naturalisés avant de recevoir une lettre patente pour leur homestead. La demande de lettre patente ou la déclaration faite sous serment pourrait comprendre une estampille enregistrant la naturalisation. Les certificats de naturalisation n'étaient pas tenus avec les dossiers sur les homesteads.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) ou Bibliothèque et Archives Canada (BAC) assurent la tenue des [documents relatifs à la citoyenneté et la naturalisation](#).

Dossiers sur les homesteads aux Archives provinciales de la Saskatchewan

Servez-vous du [catalogue en ligne](#) des Archives provinciales de la Saskatchewan pour effectuer une recherche dans les dossiers sur les homesteads. Vous pouvez vous servir du nom du homesteader ou de la description de terre officielle du quart de section.

Voici un exemple (en anglais) des résultats des recherches dans notre catalogue :

1 Smith, John : NE 5-51-02-W3 2

3 S 42.2745275 (3) 4 File part : 1872-1930

Part of Saskatchewan Homestead Records Pre-1930 series

This File part consists of federal Department of the Interior records related to homestead applications, land grants (letters patent), and/or land use enquiries that are associated with the person or organization (e.g. grantee, patentee) and the land... [Read more](#)

1 Nom du homesteader

2 Description de terre officielle du homestead

3 Numéro de dossier du homestead

4 Un numéro entre parenthèses qui suit le numéro de dossier du homestead indique que le dossier en question contient plus d'une demande. Dans cet exemple, monsieur John Smith était la troisième personne à présenter une demande.

Pourquoi existe-t-il plus d'un résultat de recherche?

Une propriété foncière, plusieurs homesteaders :

Un dossier de homesteads peut comprendre des renseignements au sujet de plusieurs personnes, puisque ce ne sont pas tous les homesteaders qui ont réussi à s'installer. Les homesteaders annulaient ou abandonnaient leur concession pour diverses raisons. Parfois, des documents concernant l'annulation ou l'abandon sont compris dans le dossier.

Un homesteader, plusieurs propriétés foncières :

La *Loi des terres fédérales* permettait aux homesteaders d'obtenir un second quart de section selon un droit de préemption ou par achat. Un homesteader qui avait annulé ou abandonné un quart de section pourrait aussi avoir tenté de s'installer sur un quart de section différent.

Vous ne trouvez pas un dossier de homestead?

Ces dossiers sont divisés en deux séries :

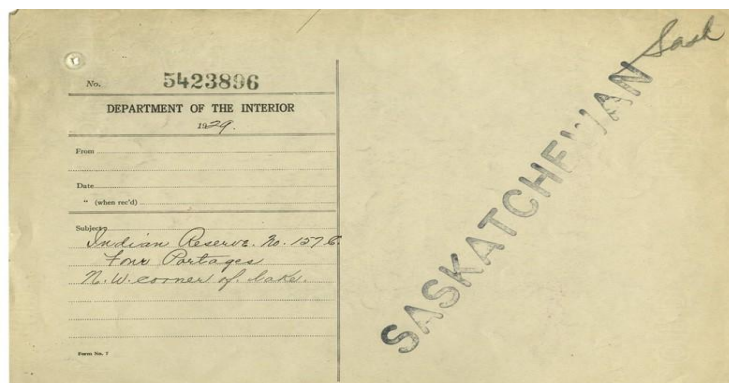
- Dossiers de homesteads d'avant 1930 (S 42);
- Dossiers de homesteads d'après 1930 (S 43).

Actuellement, les dossiers de homestead d'après 1930 ne figurent pas dans le catalogue en ligne, mais il est possible d'y effectuer une recherche sur demande.

Les quarts de sections n'étaient pas tous des homesteads. Les terres achetées d'une compagnie de chemin de fer, d'une société de colonisation ou d'un autre colon n'auront pas de dossier sur les homesteads. La Société des services d'information est responsable de la gestion des dossiers qui ne sont pas associés au système de homestead.

Consulter les dossiers

Les dossiers peuvent être consultés en personne ou en commandant une reproduction. Les dossiers ne peuvent pas être téléchargés à partir du catalogue en ligne des Archives provinciales de la Saskatchewan.



Contactez-nous

Communiquez avec les Services de référence et d'extension afin de consulter les documents en personne ou pour une demande de reproduction.

- [Formulaire de contact en ligne](#)
- Téléphone : 1-306-787-4068 ou sans frais au 1-833-382-4068

Cette fiche de renseignements sur les dossiers de homesteads a-t-elle facilité votre recherche? Veuillez nous faire part de vos commentaires et suggestions en remplissant notre [formulaire de rétroaction](#).